

## **BOURSES DE RECHERCHE DE 1<sup>er</sup> CYCLE (BRPC) DU CRSH ET DES IRSC 2024-2025**

### **Pour un stage d'initiation à la recherche réservé aux personnes étudiantes noires à l'été 2024, à l'automne 2024, ou à l'hiver 2025**

Document à l'intention des personnes candidates :

**Date limite de soumissions de candidatures aux ESP : 5 mars à 17h**

---

#### ***OBJECTIFS DU PROGRAMME***

Ce programme a pour but de soutenir l'intérêt des personnes étudiantes noires de 1<sup>er</sup> cycle universitaire pour la recherche en santé ou en sciences humaines, et de leur permettre de développer leur potentiel en vue d'une carrière en recherche dans ces domaines.

⇒ Malgré qu'il s'agisse d'un concours du CRSH et des IRSC, le CRSNG est responsable de la gestion du concours.

Consultez le site Internet des Bourses BRPC pour plus d'information ([cliquez ici](#)).

Des [vidéos informatives](#) servant de guide pour la préparation d'une demande de bourse devraient être visionnées au préalable.

#### ***MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU STAGE***

La durée du stage doit être de **14 semaines consécutives** à temps plein à raison de 35 heures par semaine. Le stage peut se tenir aux trimestres d'été 2024, d'automne 2024 ou d'hiver 2025.

Pour l'été 2024, le stage débutera en mai (automne 2024 : septembre; hiver 2025 : janvier). Les dates de stages et l'horaire de travail seront convenus entre la directrice ou le directeur de recherche et la personne étudiante.

Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

Le montant de la bourse est de **6 000 \$** provenant du CRSNG, auquel s'ajoute un montant minimum de **1 500 \$** devant être versé par la directrice ou le directeur de stage, ou par l'unité.

#### ***ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT***

**Ce concours s'adresse strictement aux étudiantes et étudiants s'identifiant comme personnes noires.** Pour les informations complètes sur les autres critères d'admissibilité du concours, référez-vous au site web des Bourses BRPC ([cliquez ici](#)).

Pour avoir droit à la bourse, vous devrez avoir complété un minimum de 2 trimestres à temps plein dans votre programme de baccalauréat avant la date de début du stage.

Toutes les personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle inscrites à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).

Toutes les personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle simultanément inscrites à un programme d'études supérieures ne sont pas admissibles à cette bourse.

#### ***Points importants spécifiques à la soumission de la candidature à l'UdeM***

- La personne titulaire d'une BRPC doit être inscrite à un programme d'études de niveau universitaire:
  - 1- lors du trimestre durant lequel le stage se déroule;  
**ou**
  - 2- lors des trimestres précédant et suivant le trimestre durant lequel le stage se déroule.
- La personne candidate ayant reçu un avis de recommandation pour une bourse BRPC de la part des ESP aura une semaine suivant la réception de cet avis pour démontrer qu'elle respecte l'une des deux conditions d'octroi mentionnées ci-dessus. Dans l'éventualité contraire, l'offre de bourse lui sera retirée, et la bourse sera proposée à une autre personne candidate.

#### ***RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE STAGE***

- Les professeures ou les professeurs de rang adjoint et titulaire réguliers sont admissibles, incluant les professeures et les professeurs sous octroi, de même que les professeures ou professeurs associés (sous certaines conditions).
- La professeure ou le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- La professeure ou le professeur s'assure que le projet porte clairement, soit sur les [sciences humaines \(CRSH\)](#) ou sur les domaines [de la santé \(IRSC\)](#).
- La directrice ou le directeur de recherche doit fournir un montant supplémentaire minimum de (25 %) ou 1 500 \$ s'ajoutant aux 6 000 \$ fournis par le CRSNG. Dans certains cas, l'unité peut aussi fournir cet apport. Il est à noter que le montant supplémentaire peut être supérieur à 25% ou 1 500\$.
- Il n'est pas nécessaire que la directrice ou le directeur de recherche ait une subvention active du CRSH ou des IRSC pour diriger des stagiaires.

#### ***SOUSSION DE LA CANDIDATURE***

Attention : La personne étudiante doit présenter une demande à l'université et unité académique où elle désire détenir la BRPC.

##### **1. Trouver une directrice ou un directeur de recherche**

- Communiquez avec une professeure ou un professeur pour lui faire part de votre intérêt à faire un stage sous sa supervision;

##### **2. Compléter et soumettre sa demande de bourse**

⇒ La personne étudiante doit s'inscrire au *Système en ligne* du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#).

⇒ Rappel : Même s'il s'agit d'un concours CRSH et IRSC, les demandes se font dans le système du CRSNG.

**Important** : Les personnes étudiantes qui ont présenté une demande de BRPC (du CRSNG, CRSH ou IRSC) l'année dernière ne peuvent pas créer un nouveau formulaire. Elles doivent mettre à jour le formulaire de l'an dernier et suivre les directives de soumission décrites dans ce document.

### Important

- a) Remplissez la partie I du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande.
- b) Le relevé de notes de votre programme de baccalauréat en cours est requis et doit être fourni dans une **version non protégée afin d'assembler le dossier de candidature dans 1 seul dossier PDF**. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée.

Pour l'Université de Montréal :

- ⇒ Le relevé de notes **doit être officiel**. Il doit donc comporter le sceau et la signature du registraire et comprendre l'échelle de notation qui se trouve au verso.
- ⇒ Le relevé de notes doit montrer une inscription aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024.
- ⇒ À l'Université de Montréal, vous devez vous procurer le relevé de notes officiel auprès du [Bureau du registraire](#). En vous rendant sur place, vous l'obtiendrez séance tenante. Vous pouvez aussi le commander en ligne, mais il faudrait prévoir les délais de traitement de la demande et les délais postaux.

**Attention** : Si vous faites une demande en ligne, vous recevrez un relevé de notes PDF par courriel. Cette version n'étant pas officielle, elle n'est pas acceptée.

Pour les études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal :

- ⇒ Le relevé de notes officiel avec sceau du registraire est requis. Le relevé de notes doit comprendre l'inscription aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024.
- c) Les documents aux points *a)* et *b)* doivent être assemblés en un seul dossier PDF à verser sur le site du CRSNG (orientation portrait sans la protection des documents officiels).
  - d) « Vérifiez » et « Soumettez » votre demande afin que votre directrice ou directeur de stage puisse à son tour effectuer la même démarche.
  - e) Envoyer le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le *Système en ligne* à votre directrice ou directeur de stage afin que ce(tte) dernier(ère) puisse compléter sa partie II du formulaire 202.
    - ⇒ Lui mentionner qu'il/elle est le/la dernier(ère) à devoir « soumettre » après avoir « vérifié » dans le système du CRSNG pour que votre dossier puisse être pris en considération par les ESP. Le dossier doit être complet de votre côté AVANT la soumission de la directrice ou du directeur de stage.
    - ⇒ La date de début du stage indiquée par votre directrice ou directeur de stage dans le formulaire 202 partie II, doit représenter la date réelle de votre stage.
  - f) Ajoutez à votre document la liste de validation des documents que vous aurez complétée au début de votre dossier de candidature.

### 3. Transmettre le dossier de candidature aux Études supérieures et postdoctorales (ESP)

Téléchargez votre dossier de candidature complet à partir du système en ligne du CRSNG en un seul document PDF et transmettez-le par courriel aux ESP (à l'adresse [esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)) **au plus tard le 5 mars 2024, 17h.**

**Attention : Un dossier complet et conforme comprend :**

- a) [La liste de validation des documents](#)
- b) Formulaire 202, partie I (partie de la candidate ou du candidat);
- c) Formulaire 202, partie II (partie de la directrice ou du directeur de stage);
- d) Les relevés de notes incluant l'inscription au baccalauréat aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024. L'échelle de notation qui se trouve au verso de votre relevé de notes ne doit être fournie qu'une seule fois;
- e) Une traduction officielle si votre relevé de notes n'est pas en français ou en anglais;
- f) Veuillez joindre à votre dossier destiné à votre unité des documents supplémentaires **qui ne doivent pas être téléversés dans le système en ligne du CRSNG :**
  1. Un court CV (maximum 1 page);
  2. Une lettre de motivation rédigée par la personne candidate (d'un maximum de 250 mots) décrivant votre intérêt et vos objectifs en matière de recherche (cheminement, expérience en recherche, stages antérieurs, etc.).

#### ***DIRECTIVES POUR LES DIRECTRICES OU DIRECTEURS DE RECHERCHE***

1. Créez une nouvelle session ou ouvrez une session existante dans le [Système en ligne du CRSNG](#) à l'aide du même mot de passe et nom d'utilisateur employé dans le cadre de votre demande de subvention, s'il y a lieu. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devez communiquer avec le [Service de dépannage du CRSNG](#).
  - ⇒ Même s'il s'agit d'un concours CRSH et IRSC pour personnes noires, les demandes se font sur le système du CRSNG.
2. Indiquez le numéro de référence que l'étudiante ou l'étudiant vous aura fourni (formulaire 202, partie I de la candidate ou du candidat).
3. Remplissez la partie II du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie.
4. Si vous souhaitez rémunérer la personne étudiante à partir d'un fonds d'une autre provenance que le CRSNG, vous devrez inscrire une série de 6 zéros (000000) dans la case « Numéro de subvention ».
5. Vous devrez inscrire dans la case « Département » le lieu d'affiliation où se déroulera le stage, soit l'unité à laquelle vous (la directrice ou le directeur de recherche) êtes affilié(e), et non celui de la personne candidate (qui pourrait provenir d'un autre département ou université). Vous devrez aussi mentionner si vous êtes affilié(e) à une institution ou un centre.

#### ***SÉLECTION PAR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (ESP)***

Un comité institutionnel piloté par les ESP évalue les candidatures reçues et transmet à l'organisme la liste finale des dossiers retenus par l'Université de Montréal, en fonction d'un quota de **2** bourses au CRSH et **3** bourses aux IRSC.

Les ESP avisent les personnes candidates, les directrices et directeurs de stage, les départements, unités, écoles par courriel du résultat de la sélection finale, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme, au plus tard **dans la semaine du 8 avril 2024**. Pour les personnes dont la candidature aura

été retenue, une preuve de paiement de la directrice ou du directeur de recherche sera demandée aux unités au plus tard une semaine après la réception de l'avis de recommandation. Les candidatures pourraient être rejetées si les documents ne sont pas fournis dans les délais prescrits. L'unité devra s'assurer que les inscriptions des personnes étudiantes retenues sont visibles dans Synchro académique pour les trimestres requis.

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les dossiers de candidature sont évalués selon les [critères d'évaluation](#) suivants :

- Dossier de la personne étudiante – 50%;
- Aptitudes en recherche de la personne étudiante – 30%
- Qualité attendue de la formation ou du mentorat qui sera offert – 20%.

Le CRSH et les IRSC sont signataires de [la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche \(DORA\)](#). Pour témoigner de leur appui à l'excellence de la recherche au Canada et intégrer les principes de la DORA à ses activités, le CRSH et les IRSC ont élaboré les Lignes directrices sur l'évaluation des contributions à la recherche, à la formation et au mentorat pour le [CRSH](#) et les [IRSC](#)

### **RÉSULTAT FINAL DU CRSH OU DES IRSC**

Les personnes stagiaires boursières recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse du CRSH ou des IRSC à la [mi-juillet](#).

### **ÉQUITÉ DIVERSITÉ ET INCLUSION**

Le CRSH et les IRSC prennent des mesures concrètes en regard du constat selon lequel l'équité, la diversité et l'inclusion renforcent les milieux scientifiques et du génie ainsi que la qualité, les retombées et la pertinence sociale des travaux de recherche et en a fait une priorité clé de son plan stratégique.

### **INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Nathalie Bélanger  
Bureau des bourses, Agente de liaison  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
514 343-6111, poste 1546  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)